

Comité Syndical du 17 décembre 2021

Le Comité syndical du SICECO s'est réuni le 17 décembre 2021 à 17h00 dans la salle polyvalente de Mâlain.

En raison de la pandémie, l'accueil des délégués s'est effectué dans le strict respect des règles sanitaires, avec port du masque obligatoire, distanciation, utilisation de gel hydro-alcoolique à l'entrée de la salle, mise à disposition de stylos. Le verre de l'amitié a été annulé.

ÉTAIENT PRESENTS :

Philippe	ALGRAIN
Hugues	ANTOINE
Pierre	AUBRUN
Eric	AVENTINO
Hugues	BAUDOT
Luc	BAUDRY
Dominique	BAYEN
Michel	BEAUNÉE
Patrice	BÉCHÉ
Jean-Luc	BECQUET
Bruno	BETHENOD
Bernard	BONVALOT
Valérie	BOUCHARD
Marie-Odile	BOUDOT
Jean-Claude	BROUILLON
Didier	CAILLOUX
Bernard	CHALON
Denis	CHARLOT
Eric	CLERC
Jean-Pierre	CLERC
Xavier	COSTE
Yves	COURTOT
Anthony	DUFOUR
Jean-Marie	FAIVRET
Philippe	FALCE
Claude	FONTAINE

Jean-Michel	GARRAUT
Alain	GRADELET
Pascal	GRAPPIN
Christine	HARDY
Lionel	HOUÉE
Danielle	HUARD
Laurent	HUTTE
Jacques	JACQUENET
Marc	JAUDAUX
Pascal	LACORDAIRE
Michel	LAGNEAU
Dominique	LANBER
Benjamin	LEROUX
Michel	LIBRE
Virginie	LONGIN
Denis	MAILLER
Dominique	MAIRE
Jean-Noël	MORY
Hervé	PERNOT
François	PERRIN
Pascal	PETOT
Jean-Claude	PHILISOT
Olivier	PIRAT
François	POLETTE
Gaston	RAVAUT
Amélie	REAL

Sylvain	REBEROL
François	RIOTTE
Jean-Luc	ROSIER
Christian	ROY
Philippe	RUPIN
Bernard	SOLIOT
Bernard	SOUBEYRAND
Jean-Paul	THIVEYRAT
Gilbert	THOREY

Didier	TOUBIN
Daniel	TRUCHOT
Nicolas	URBANO
Claude	VERDREAU
Gérard	VERDREAU
Anne	VERPEAUX
Jean-Marie	VIRELY
Jean-Paul	VIVIEN
Christine	SEGUIN-VOYE

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

- Bernard SOUPAULT a donné pouvoir à Didier CAILLOUX ;
- Franck LALIGANT a donné pouvoir à Yves COURTOT ;
- Didier PETITJEAN a donné pouvoir à Nicolas URBANO ;
- Pierre BOLZE a donné pouvoir à Jean-Luc BECQUET ;
- Myriam CHAOUNI a donné pouvoir à Jacques JACQUENET ;
- François MARQUET a donné pouvoir à Jean-Luc ROSIER ;
- Sébastien BONNOT a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN ;
- Jean-Jacques CLERC a donné pouvoir à Anne VERPEAUX ;
- Michel GUYOT a donné pouvoir à Luc BAUDRY ;
- Françoise GAY a donné pouvoir à Jacques JACQUENET ;
- Jérôme THEVENEAU a donné pouvoir à Claude VERDREAU ;

PARTICIPAIENT A LA REUNION :

- Denis BOURLIER, Responsable Affaires Générales et Finances ;
- Bruno KABLITZ, Responsable Services techniques ;
- Nathalie BLANC, Responsable Communication, Relations publiques et Protocole ;
- Pascaline FISCH, Responsable de la Cellule énergie ;
- Jean-Michel JEANNIN, Directeur.

Le Président du SICECO, Jacques Jacquenet, accueille et remercie les délégués présents.

76 délégués ont signé les feuilles d'émargement. Le Président annonce que le quorum de 44 délégués est atteint ; 11 pouvoirs ont été donnés. Il ouvre par conséquent la séance.

1) Allocution du Président :

Le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués.

Il rappelle que, lors du précédent comité syndical du 26 novembre, les Membres ont tenu le débat sur les orientations budgétaires pour 2022 dont les hypothèses avaient été validées par le même comité en octobre dernier.

2) Désignation de la secrétaire de séance :

Madame Anne Verpeaux est désignée comme secrétaire de séance.

3) Approbation du procès-verbal du Comité du 26 novembre :

Le Président demande si le compte-rendu du précédent comité suscite des observations de la part de l'Assemblée.

La réponse étant négative, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

4) Communication du procès-verbal de la dernière réunion de Bureau du 08 décembre :

Le Président demande aux Membres du comité si la communication du procès-verbal de la réunion de Bureau du 8 décembre suscite des questions particulières.

Les Membres du comité n'ayant pas de questions, le Président poursuit par conséquent l'ordre du jour.

5) Affaires générales et Finances - Ressources Humaines - Commande Publique :

A - Affaires générales :

- **Mise en place de la visioconférence pour les assemblées du SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or (Délibération n°085-21-DEL) :**
La délibération est prise à l'unanimité dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

B - Modalités financières :

- **Modification du règlement financier du SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or (Délibération n°086-21-DEL) :**
La délibération est prise dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation (86 voix pour - une abstention).

C - Régie chaleur :

- **Décision d'investir pour le réseau de chaleur de Fontaine Française (Délibération n°087-21-DEL)**

Questions posées par les délégués :

- La question de la ressource en bois est soulevée : le Président Jacquenet précise que ce sujet avait fait l'objet d'une réunion spécifique au SICECO avant la création de la Régie Côte d'Or Chaleur avec les principaux acteurs de la filière bois. Les éléments d'information concernant la disponibilité de la ressource bois, issus de cette réunion, sont disponibles en cliquant sur le lien suivant : <https://www.siceco.fr/bois-energie-la-ressource-existe-t-elle-en-cote-dor>
- Un délégué demande si d'autres projets sont envisagés : pour l'instant, le Président précise que des études sont prévues pour un deuxième réseau à Saulieu, puis Arnay-le-Duc.
- Le Président est interrogé sur le choix du fioul comme énergie d'appoint : l'appoint est généralement sollicité pour environ 15 à 20 % de la production totale annuelle et, dès que possible, le SICECO substituera le fioul par une source propre qui pourrait être le biogaz, voire les réseaux fonctionneront en bois à 100 %.

La délibération est prise à l'unanimité dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation (M. Urbano, Maire de Fontaine Française n'ayant pris part ni au débat ni au vote).

- **Souscription d'un emprunt long terme pour le Budget Régie Côte d'Or Chaleur - Financement de la réalisation du réseau de chaleur de FONTAINE FRANÇAISE (Délibération n°088-21-DEL)**

L'offre du Crédit Agricole est intéressante mais trop courte en durée (seulement 2 ans).

La délibération est prise à l'unanimité dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

- **Souscription d'un prêt court terme pour le Budget Régie Côte d'Or Chaleur - Financement de la réalisation du réseau de chaleur de FONTAINE FRANÇAISE (Délibération n°089-21-DEL)**

La délibération est prise à l'unanimité dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

- **Constitution de provisions pour risques et charges d'exploitation pour les réseaux de chaleur du Budget Annexe Régie « Côte d'Or Chaleur » (Délibération n°090-21-DEL)**

La délibération est prise à l'unanimité dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

- **Amortissement des immobilisations du Budget « Régie Côte d'Or Chaleur » (Délibération n°091-21-DEL)**

La délibération est prise à l'unanimité dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

- **Décision modificative n° 3 du budget principal Exercice 2021 (Délibération n°092-21-DEL)**

La délibération est prise à l'unanimité dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

- **Décision modificative n° 2 du budget annexe Régie Côte d'Or Chaleur Exercice 2021 (Délibération n°093-21-DEL)**

La délibération est prise à l'unanimité dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

- **Budget Primitif de l'année 2022 - Budget principal (Délibération n°094-21-DEL)**

La délibération est prise à l'unanimité dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

- **Budget Primitif de l'année 2022 - Budget Régie « Côte d'Or Chaleur » (Délibération n°095-21-DEL)**

La délibération est prise à l'unanimité dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

- **Budget Primitif de l'année 2022 - Budget annexe « IRVE » (Délibération n°096-21-DEL)**

La délibération est prise à l'unanimité dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

Le Premier Vice-président du SICECO, Pascal Grappin, demande qu'un bilan sur l'évolution de l'utilisation des bornes de recharge soit présenté lors de la séance prochaine concernant le vote du Compte Administratif 2021, vraisemblablement vers fin mars 2022.

6) Affaires techniques

A) Réseaux électriques

- **Avenant n° 24 au contrat de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique - Enveloppe « Article 8 » (Délibération n° 097-21-DEL)**
La délibération est prise à l'unanimité dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.
- **Avenant n° 23 au contrat de concession pour le service public de la distribution d'électricité - Répartition de la maîtrise d'ouvrage (Délibération n° 098-21-DEL)**
La délibération est prise à l'unanimité dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.
- **Avenant n° 25 au contrat de concession pour le service public de la distribution d'électricité - Protocole PCT (Délibération n° 099-21-DEL)**
La délibération est prise à l'unanimité dans les mêmes termes que le projet de délibération envoyé avec la convocation.

7) Questions diverses

Aucun point particulier non inscrit à l'ordre du jour n'est abordé.

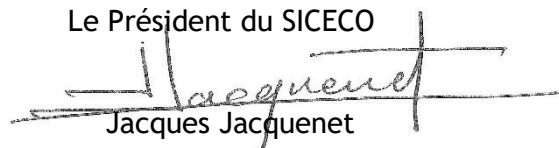
8) Agenda :

- [Lundi 10 janvier 2022 - 11h00 : AG SEML Côte-d'Or Énergies \(SICECO\)](#)

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les personnes présentes et lève la séance à 18h30.

Fait à Dijon, le 20 janvier 2022

Le Président du SICECO



Jacques Jacquenet